



DEFEND ETHIOPIA TASK FORCE EUROPE

8 juin 2022

Lettre ouverte aux États membres du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies (CDHNU)

Nous, les organisations soussignées d'Europe et d'Amérique du Nord, dont les membres comprennent des Éthiopiens et des citoyens de pays européens et nord-américains, adressons cette lettre au Haut-Commissaire et aux États membres du Conseil des droits de l'homme des Nations unies (CDHNU) pour qu'ils fournissent une note explicative sur la Commission internationale d'experts en droits de l'homme sur l'Éthiopie, établie par la résolution S-33/1 du 17 décembre 2021.

En tant qu'Éthiopiens vivant à l'étranger, nous sommes profondément préoccupés par les violations des droits de l'homme dont sont victimes nos compatriotes et, parfois, nos proches parents. En tant que tels, nos voix devraient être considérées comme prioritaires et faire l'objet d'une attention particulière quant à la manière dont toute violation présumée des droits de l'homme devrait être examinée en Éthiopie. Nous pensons que les personnes responsables de toute violation doivent être traduites en justice, que la souveraineté et l'indépendance de la justice de notre pays doivent être préservées et que nos institutions nationales doivent être renforcées et dotées d'une indépendance et de capacités accrues pour promouvoir et protéger les droits de l'homme.

Le nouveau mécanisme établi par la Commission des droits de l'homme des Nations unies concernant l'Éthiopie est inapproprié. Il est inapproprié car il ne contribue pas positivement à la consolidation de la relation de collaboration entre le CDH et L'État membre (l'Éthiopie). En effet, depuis 2018, l'Éthiopie s'est engagée dans une transformation réelle et exemplaire de sa capacité institutionnelle en matière de droits de l'homme, comme en témoignent les réformes entreprises avant, pendant et après l'éclatement du conflit dans le Nord du pays.

En outre, la création d'une Commission internationale d'experts en droits de l'homme sur l'Éthiopie équivaut à une ingérence inutile dans les affaires intérieures d'un pays souverain et sape ses institutions nationales naissantes. Nous pensons que la manière la plus appropriée d'appliquer de tels mécanismes devrait être de compléter plutôt que de remplacer les organes nationaux, y compris la Commission éthiopienne des droits de l'homme, qui ont démontré leur volonté de mener à bien la tâche à accomplir de manière indépendante. En outre, il n'y a aucune raison de douter de la capacité et de la volonté de l'Éthiopie de tenir des individus ou des institutions pénalement responsables, s'il s'avère qu'ils sont impliqués dans des activités contraires aux lois nationales et/ou internationales (sur les droits de l'homme).

La Commission éthiopienne des droits de l'homme, le bureau du procureur général, les procureurs des tribunaux militaires, les procureurs de la police régionale et fédérale ont mené leurs propres enquêtes indépendantes sur toutes les allégations et ont poursuivi plus de 50 personnes, y compris des militaires. En outre, un groupe de travail interministériel sur les droits de l'homme a été créé pour mener des enquêtes complètes et impartiales sur tous les cas de violations graves afin de traduire les auteurs en justice. Le groupe de travail national s'est engagé dans une évaluation rapide et indépendante des allégations de violations dans les régions de Tigré, d'Arfar et d'Amhara et il a été habilité à engager des poursuites et à prendre des mesures correctives. Tout ceci démontre l'engagement du gouvernement éthiopien à faire progresser le respect des droits de l'homme et la responsabilité dans le pays, de manière transparente et coordonnée.

En considération des points mentionnés ci-dessus, et puisque tous les Etats membres se préparent à se réunir à Genève pour la 50ème session ordinaire du Conseil des Droits de l'Homme pour un exposé oral sur la situation en Ethiopie le 30 juin 2022, nous, les organisations soussignées établies en Europe et en Amérique du Nord

1. Demandons la dissolution de la Commission internationale d'experts en droits de l'homme sur l'Éthiopie, car sa création est contre-productive et inappropriée alors que l'Éthiopie entreprend la mise en œuvre des recommandations contenues dans l'enquête conjointe EHRC-OHCHR sur le Tigré, et démontre sa volonté d'institutionnaliser davantage la protection des droits de l'homme et la responsabilité pour toute violation de ceux-ci ;
2. Demandons aux États membres du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies (CDHNU) d'utiliser plutôt ce budget pour financer le renforcement de la capacité institutionnelle judiciaire de l'Éthiopie à enquêter sur les atrocités commises dans les régions Afar et Amhara par le Front populaire de libération du Tigré (TPLF) avec la même rigueur et les mêmes mécanismes que ceux établis pour l'enquête conjointe EHRC-OHCHR au Tigré, tout en respectant la souveraineté judiciaire de l'Éthiopie en tant qu'État membre de longue date du CDH.

Initiée par :

- Réseau d'Éthiopiens à Genève pour l'Action Groupé ([NEGAT](#))
- Groupe de travail de défense de l'Éthiopie en Europe ([DETF-EU](#)) organisée en Belgique, République tchèque, France, Allemagne, Irlande, Italie, Norvège, Espagne, Suède, Suisse, Pays-Bas et Royaume-Uni.

Soutenu par :

- Comité des affaires publiques américano-éthiopiennes ([AEPAC](#))
- Conseil civique éthiopien-américain ([EACC](#))
- Conseil de développement éthio-américain ([EADC](#))
- Réseau éthio-canadien de plaidoyer et de soutien ([ECNAS](#))
- Communauté éthio-tchèque z.s. ([ECC](#))
- Communauté éthiopienne en Espagne ([ECSP](#))
- Associations de la diaspora éthiopienne en Belgique ([EDAB](#))
- Association éthio-française pour le développement de l'Éthiopie ([AEFDE](#))
- Forum éthiopien pour le dialogue et la coopération en Allemagne (FEDCA)
- Réseau éthiopien de diplomatie publique ([EPDN](#))
- GETFACTet ([GETFACTet](#))
- Nexus éthiopien plaidoyer mondial ([GLEAN](#))

